

CTA du 25 mars 2022, Compte rendu du SNALC

➤ Présents

- Pour l'administration : Mme la Rectrice, SG, SG adj. DRH, SG adj., directeur de cabinet, DASEN 48, DASEN 34, DASEN 11, DASEN 30, division des moyens, doyen IPR, IPR EPS...

- Pour les syndicats : FSU / UNSA / SNALC / FO

➤ Lecture des déclarations liminaires : FSU / UNSA / SNALC / FO.

➤ Réponses de Mme la Rectrice :

Concernant l'**actualité**, Mme la Rectrice signale deux points importants :

- création de l'école académique de la formation continue (recrutement en cours) de l'académie de Montpellier.

- L' académie a été désignée comme expérimentatrice (une dizaine en France) concernant les contrats locaux d'accompagnement.

La Rectrice dit ne pas commenter les différentes déclarations concernant les candidats afin de respecter son devoir de neutralité.

Rémunération : revalorisations des régimes indemnitaires de tous les personnels, pour un montant de 700 millions d'euros... tient à ce que les moyens déjà déployés ne soient pas occultés, même si le droit de les qualifier d'insuffisants est reconnu aux OS.

Egalité homme-femme : l'administration est consciente qu'il reste un grand travail sur la part de femmes (très, trop) grande parmi les personnels touchant un très bas salaire, par faiblesse de la grille (catégories c par exemple), ou les temps partiels imposés (AESH...)

Concernant les personnels infirmiers, Mme la rectrice explique que la dotation a été attribuée en fonction des évolutions des structures (nombre de nouveaux établissements...)

Evolution annoncée des Mathématiques à la rentrée prochaine, une réunion des recteurs en cours de semaine devrait permettre d'y voir plus clair sur les modalités de cette éventuelle augmentation du temps d'enseignement mathématiques dans le tronc commun.

Concernant la question de la mutualisation des CDAS. Motivations → constat de gros écarts entre calendrier de réunions et octroi des aides. L'idée est de pouvoir harmoniser les pratiques. Les réunions auront lieu toutes les 3 semaines environ. Les dossiers resteront instruits par les AS des départements et seul le traitement sera géré de façon académique. Cela sera abordé au CTA d'avril, en même temps que la mutualisation de la gestion des AESH T2 (DSDEN) pour une harmonisation académique.

Accueil des réfugiés Ukrainiens et scolarisation de leurs enfants : il est inscrit dans le code de l'éducation que chaque enfant présent sur le territoire est en droit d'être scolarisé. Grâce à cela, un travail collaboratif s'intensifie au sein des services de l'Etat depuis le lundi de la reprise. « Cellules Ukraine » dans chaque département, pilotées par le préfet avec présence des DASEN et rôle important du CASNAV + cellule académique. Flux plus important mais tout à fait gérables. A l'heure actuelle, 75 enfants ukrainiens sont recensés et en cours de scolarisation dans l'ensemble des départements (tous niveaux confondus).

BOP 214 : 4 emplois à répartir sur la région académique, Madame la Rectrice souhaite terminer plus finement les arbitrages pour nous présenter un projet basé sur la meilleure évaluation possible des besoins.

➤ Approbation des CR des derniers CTA :

12/11/2020, 20/11/2020, 24/03/2021, 29/06/2021, 12/11/2021, 17/01/2022, 26/01/2022, 17/02/2022

➤ Evolution carte des EDS

Traditionnellement cette carte répond aux demandes des établissements (qui doivent monter des dossiers spécifiques, avant janvier, dans le cadre de la préparation de rentrée). 5 demandes ont été déposées cette année :

- l'EDS EPPCS (Éducation physique, pratiques et culture sportives) ouvrira à la rentrée 2022 à Mermoz MTP et V.Hugo Lunel → choix appuyé sur le caractère abouti et transdisciplinaire du projet, ce qui ne signifie pas que les autres établissements demandeurs ne seront pas satisfaits lors d'une prochaine rentrée. Ils seront accompagnés par les corps d'inspection pour comprendre où leur dossier a pêché.

Mesure approuvée à l'unanimité.

➤ Mesures d'emploi

En introduction, mmMadame la SG rappelle qu'il y a moins de MCS cette année en lycée que l'an dernier. La dotation académique a tout de même permis la création de 21 emplois, avec un solde de 0 à la rentrée.

Précisions sur les stagiaires :

- titulaires d'un Master MEEF à temps complet (avec une formation annuelle longue de 10 à 12 jours). Aux inquiétudes des OS, l'administration répond que ces stagiaires là sont des contractuels alternants ou des stagiaires SIPA (qui ont donc déjà exercé en responsabilité). M. le Doyen confirme les besoins énormes en tuteurs et indique qu'ils seront accompagnés pour prendre en charge plus efficacement les différents profils de stagiaires.

- titulaires d'un autre Master, à mi-temps.

Il n'y a donc plus d'automatisme pour l'année de stage ; certains seront amenés à faire leur année de stage dans une autre académie (de la même façon que notre académie recevra des stagiaires issus d'autres académies).

Le SNALC commence par saluer le « nettoyage » des postes SPEA. Il répète que les postes spécifiques de Françoise Combes ne semblent pas justifiés, et constituent une façon de contourner la règle du mouvement général, ce qui constitue une rupture d'équité entre les collègues. Il demande à ce que la suppression du poste spé en histoire géo à Lunel soit compensée par une création de poste non étiqueté.

Il soulève également les difficultés dans certaines disciplines rares, l'Italien notamment. Les collègues titulaires d'un poste fixe se retrouvent en complément de service sur 3 établissements, et subissent les mêmes contraintes que des TZR, sans pouvoir bénéficier des mêmes indemnités de déplacement.

Pour Bagnols sur Cèze Italien, Mme la rectrice annonce le maintien d'un poste.

Mme la Secrétaire Générale précise qu'il y a eu suppression de 20 postes SPEA. Il en reste 20 (dont les 10 ULIS) ce qui ne représente que 6% de postes.

M. le secrétaire général adjoint annonce également la suppression de la MCS en Anglais à JBD Alès.

Poste en arts plastiques à Nîmes ; pour l'heure pas de solution mais l'administration essaiera de ne pas mettre en application la MCS si c'est possible

Vote Assistantes Sociales :

1 contre

6 ABST

3 pour

Vote Infirmières :

6 contre

1 abst

3 pour

Vote emplois administratifs :

3 POUR / 7 contre

Requalification emplois administratifs :

Carte cible pour faire passer certains SAENES qui avaient des fonctions de fondé de pouvoir et de gestion → en catégorie A. plusieurs leviers pour atteindre la cible : concours, et liste d'aptitude.

Attention à ne pas confondre la requalification du poste et la requalification de l'agent... L'administration se montre très claire : une requalification d'un B vers un A doit s'accompagner d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. En revanche il n'est pas exclu au cas par cas, qu'un C passant en B puisse rester sur son poste.

Le SNALC s'oppose à des revendications populistes d'une autre OS qui demande à ce que les B sur un poste requalifié en A puissent ne pas bouger. Pour le SNALC cela serait une rupture d'équité avec les collègues qui depuis des années font le choix de passer la liste d'aptitude en toute connaissance de cause.

Mesures d'emploi administratifs : Un contre, trois pour et 6 abstentions

Requalifications d'emplois administratifs : 6 pour, 4 abstentions

CTA de repli le 30 Mars